

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 20 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 MAI 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mrs Michel BREAN - Dr Philippe DUCHESNE - Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Géraldine MADOUNARI - Mrs Alexis ARRAS - Eric DARRIERE - Christophe BARDIN

POUVOIRS :

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Michel BREAN
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Valériane ALEXANDRE
 Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
 M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES POUR L'ANNEE 2014

Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance, chaque année, du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Collectivité.

Les acquisitions, cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers figurent sur les tableaux joints et ont été annexées au Compte Administratif.

Les mouvements ainsi intervenus dans le patrimoine communal peuvent être synthétisés comme suit :

I- ACQUISITIONS FONCIERES

Nombre total : 3

Dépense totale : 77 210 €

a) Auprès du Centre Hospitalier Dax - Côte d'Argent : terrain situé rue Gaston Phoebus cadastré CN n° 321 pour une surface de 246 m², au prix de 2 460 €

b) Auprès de l'Oeuvre du Berceau de Saint Vincent de Paul : terrain situé lieu dit 'Prairie de Lorrin' cadastré AO n° 32 pour une surface de 3 292 m², au prix de 3 000 €

c) Auprès de Madame DE LALANDE D'OLCE : terrain situé rue Paul Lahargou cadastré BO n° 234 pour une surface de 1 435 m², au prix de 71 750 €.

II- CESSIONS FONCIERES

Nombre total : 6

Recette totale : 372 281 €

a) Cession de l'immeuble situé 28 rue Neuve, cadastré AD n° 416, pour une surface de 502 m², à Messieurs Louis PRADIER et Michel LARMANDIEU, au prix de 200 000 €

b) Cession de l'ensemble immobilier situé rue Pascal Lafitte, cadastré BK n° 42, 43, 44 et 46, pour une surface totale de 13 785 m², à la SAS CASTILLON, au prix de 85 000 €

c) Cession d'une bande de terrain cadastrée AI n° 256, d'une contenance de 9 m², à Habitat Landes Océanes, au prix de 680 €

d) Cession du bien immobilier situé 6 rue des Ecoles, cadastré BW n° 101, pour une surface de 490 m², à Monsieur et Madame BRASSET, au prix de 80 000 €

e) Cession d'une bande de terrain nu située rue Ferdinand Puyau, cadastré BV n° 642, pour une surface de 57 m², à Monsieur et Madame COUJOLLE, au prix de 6 600 €

f) Cession du terrain situé 3 rue Joseph de Laurens (ancien site de la SIETAM), cadastré BH n° 2 et 3, pour une surface de 3ha 29a 27ca, à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, au prix de 1 € symbolique.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions foncières de la Ville de Dax pour l'année 2014.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150520-23-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 22 Mai 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».